

Session criminelle extraordinaire de Libreville

Acquitté du crime de vol qualifié mais coupable du délit de viol

JNE

Libreville/Gabon

LE procès inscrit hier au rôle de la Cour criminelle de Libreville a donné l'impression de tourner en rond. Et pour cause ! La langue de plaignante, C.N., a fourché. Tandis que l'accusé, Rodrigue Mba Nzogho, est resté cohérent dans ses aveux, aussi bien en enquête préliminaire qu'au parquet qui avait ouvert une information judiciaire contre lui du chef d'accusation de "viol et vol qualifié", avant de le placer en détention préventive le 17 août 2009 à la prison centrale de Libreville. A la barre, C.N. raconte que, le jour des faits, elle est en train de prendre un pot dans un bar. En sortant

du débit de boisson pour aller faire mixtion, elle tombe nez à nez sur Rodrigue Mba Nzogho et Abdallah qui lui demandent de leur remettre tout ce qu'elle a de précieux sur elle. Et pour montrer qu'ils ne blaguent pas, Mba Nzogho la menace avec un morceau de bouteille cassée. Tenant à sa vie, la plaignante affirme leur avoir remis ses deux téléphones portables et tout le contenu de son sac à main. Les deux complices, poursuivis-elle, ne se contentent pas de ce butin. Ils entraînent de force leur victime dans un endroit discret puis la violent à tour de rôle. Faux, rétorque Rodrigue Mba Nzogho qui nie en bloc de telles charges portées contre lui. En effet, il explique que son ami Abdallah et lui ont effective-



Photo : Manianga

Le Palais de Justice de Libreville où a comparu Mba Nzogho.

ment croisé C.N. hors du bar puis ils lui ont fait des avances. Ce qu'elle a accepté volontiers en contrepartie d'une somme de 10 000 francs, soit 5 000 francs par personne. Toujours d'après Mba Nzogho, après avoir assouvi leur libido, les deux acolytes remettront à la de-

moiselle une somme de 8 000 francs. Protestation de C.N., qui réclame les 2 000 francs manquants. C'est alors que Abdallah se déplace pour aller chercher l'argent nécessaire permettant d'éponger la dette, mais il tarde à revenir. L'attente se faisant donc trop longue et n'ayant pas

d'unités dans son appareil, Mba Nzogho, toujours selon son propre récit, décide de donner le numéro de son ami à dame C.N. Cette dernière tente de joindre l'intéressé, mais la communication ne passe pas. Convaincue qu'elle vient d'être flouée, C.N. menace alors Mba Nzogho et se met à crier, prétextant qu'elle vient d'être abusée sexuellement. C'est ainsi que quelques personnes présentes sur les lieux arrivent, molestent l'intéressé avant de le conduire dans une unité de police. **LIBRE APRÈS HUIT ANS DE PRISON** Avez-vous effectivement tenté de joindre Abdallah avec votre téléphone portable ? lui demande-t-on. En répondant oui à cette question, C.N. se fait piéger car lors de sa défense, elle avait clairement dit qu'on lui avait ar-

raché ses deux téléphones portables et son argent. De quel téléphone portable s'est-elle encore servie pour appeler un correspondant ? Mystère ! Après avoir accompli un délit, on cherche à fuir. Pourquoi êtes-vous resté là ? "Parce que je n'avais rien à me reprocher", a répondu Rodrigue Mba Nzogho. La Cour a saisi toutes les nuances. Lors de leurs délibérations, les jurés ont acquitté l'accusé du crime de vol qualifié et l'ont déclaré coupable du délit de viol. Comme sentence, il a été condamné à 10 ans de prison dont 4 avec sursis. Etant en détention préventive depuis... huit ans, il est désormais un homme libre. Si ce verdict ne lui convient pas, C.N. a trois jours pour faire appel.

Accident au village Abela (Kango)

Alphonse Moundoungou tué en état d'ivresse

SCOM

Libreville/Gabon

UN accident de la route s'est produit, dans la nuit du dimanche 16 au lundi 17 juillet dernier, à Abela, une bourgade du département du Komo-Kango, à une centaine de kilomètres de Libreville. Un camion, non identifié jusqu'à ce jour, a percuté le nommé Alphonse Moundoungou, Gabonais d'une cinquantaine d'années. Le malheureux est mort sur-le-champ. L'état abominable dans lequel s'est retrouvé le corps du disparu après ce choc, a contraint les parents à la mettre en terre dans les



Photo : Achille Patrick DINDOUMOU

C'est sur cet axe que l'infortuné Moundoungou a trouvé la mort.

moments qui ont suivi. Le rapport d'enquête de

la brigade de gendarmerie de Kango-Centre ré-

véle que le quinquagénaire avait une forte pro-

pension à "lever le coude". C'est ainsi que dans la nuit du 16 au lundi 17 juillet, Alphonse Moundoungou se trouve avec des amis dans un troquet animé du village Abela. Il passe donc un moment bien arrosé, jusqu'à ce que, comme à son habitude, il soit complètement ivre, perdant du coup sa lucidité. C'est dans cet état lamentable qu'il quitte le bistrot. Sauf qu'au lieu de prendre la direction de son domicile, il décide plutôt de s'allonger en plein milieu de la route. Peu de temps après, l'attention des habitants encore éveillés est attirée par un énorme bruit. C'est celui des pneus d'un camion qui viennent de

broyer quelque chose. Lorsque les curieux accourent au lieu de l'impact, ils découvrent l'horreur: les morceaux du corps de Moundoungou sont éparpillés à différents endroits de la route. Le conducteur de l'automobile a, quant à lui, poursuivi tranquillement sa route. Fait curieux, aucune nouvelle de lui, aux différents postes de gendarmerie établis entre le chef-lieu du département du Komo-Kango et la capitale gabonaise. Comment, dans ces conditions, ne pas parler de fuite ? Aussi, une enquête a-t-elle été ouverte, afin de retrouver les traces de cet individu.

Homicide sur un militaire au quartier Dragon

Wally Bissagou, le présumé complice rattrapé deux ans après

COE

Libreville/Gabon

IL y a deux ans, un militaire trouvait la mort à Dragon, quartier du troisième arrondissement de Libreville alors réputé comme le bastion du grand banditisme. Poignardée au niveau de la cuisse droite, la victime s'était vidée de son sang jusqu'à ce que mort s'ensuive. L'enquête diligentée par la Police d'investigations judiciaires (PIJ) avait permis de mettre la main sur trois jeunes gabonais, qui sont actuellement sous mandat de dépôt à la prison centrale de Libreville.

Mais un autre jeune compatriote impliqué dans cette affaire, Wally Bissagou, âgé de 24 ans et domicilié à Kinguéle, avait réussi à prendre la fuite. Il a fini par être rattrapé. C'était le lundi 10 juillet dernier. Retour sur les faits. Il est environ 23 heures, ce jour de triste mémoire pour les habitants de Dragon. L'agent des forces de l'ordre rentre d'une virée nocturne accompagné d'un ami. Ils sont tous les deux débarqués au quartier Dragon et se retrouvent face à face avec un groupe de trois individus, parmi lesquels le cousin de Wally Bissagou, qui se rend dans un troquet de Rio, tout comme de der-



Photo : COE

Wally Bissagou dans les locaux de la police.

nier. Mais Wally Bissagou, présenté comme complice, nie, précisant que leur rencontre à cet endroit était un pur hasard. Et d'ajouter qu'il a continué son chemin seul. Mais, en partant, il dit qu'il pouvait aisément deviner ce qu'il adviendrait du militaire et son ami: ils allaient être dépouillés par son cousin et ses compagnons. Mais, selon ses dires, il a préféré ne pas s'en mêler. Il déclare avoir vu, à son retour, un attroupement au même endroit, autour d'un corps gisant dans une mare de sang. Cela ne l'aurait pas étonné outre mesure, le lieu étant réputé dangereux. Mais, le lendemain, certaines in-

formations lui parviendront, selon lesquelles les responsables de cet acte odieux seraient son cousin et ses potes. Ces nouvelles le donneront également comme étant complice dans cette affaire. Sur ces entrefaites, Wally Bissagou décidera de prendre la route de Lambaréné, où il réside à cette époque pour des raisons d'études. Deux ans plus tard jour pour jour, lorsqu'il revient pour les vacances sur Libreville, les agents de la PJ, qui n'ont pas oublié, l'appréhendent à son domicile. Il attend donc d'être présenté devant le parquet de Libreville pour rendre des comptes à la justice.